

Bilan Carbone

L'énergie éolienne contribue à la **réduction des émissions de gaz à effet de serre**, car son processus de production électrique ne génère ni déchet ni gaz à effet de serre.

En prenant en compte l'ensemble du cycle de vie d'un parc éolien, les phases amont de fabrication des éoliennes, de construction d'un parc éolien et de maintenance génèrent du CO2.

Selon le mode de calcul utilisé, il faut entre 2, 4 et 8 mois d'exploitation pour compenser les émissions de CO2 engendrées sur l'ensemble du processus de fabrication de l'éolienne. Les 20 ans d'exploitation suivants conduisent donc à un bilan carbone positif permettant de compenser d'autres émissions de CO2.

Le coût de l'éolien pour le consommateur

Le montant de la CSPE (La contribution au service public de l'électricité) en 2016 est de **22,5 €/MWh**, mais ne concerne pas que l'éolien.

En moyenne, pour un ménage français consommant **3 200 kWh/an**, le coût annuel lié à l'énergie éolienne représente 20,3 % de la CSPE d'après la Commission de Régulation de l'Énergie, soit **12 € par an**.



L'énergie éolienne est une énergie renouvelable donc propre et inépuisable. Par conséquent, elle ne nécessite aucun carburant, ne crée pas de gaz à effet de serre et ne produit pas de déchets toxiques.

La production

La production éolienne a atteint **20 TWh** sur l'année 2016, et connaît une augmentation du nombre de parcs.

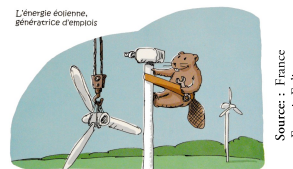
En mars 2017, le parc éolien français a battu un nouveau record. La production issue de cette ressource a atteint près de **18 % de la consommation nationale**.



Source : France Énergie Éolienne

L'éolien, une filière dynamique et créatrice d'emplois

En France, le montant des investissements et le nombre d'emplois dans l'éolien ne cessent d'augmenter: 12 500 personnes pour un marché de plus de 2 milliards d'euros en 2014, et près de **2 000 emplois supplémentaires créés en 2015**. De nombreuses formations ont été mises en place qui alimentent le marché de l'emploi, notamment pour la maintenance de ces installations de production. Aujourd'hui, beaucoup d'entreprises françaises travaillent en collaboration avec les constructeurs d'éoliennes pour leur fournir de nombreuses pièces détachées.



Source : France Énergie Éolienne

Projet de la ferme éolienne des Aiguillettes

ÉDITO Nous avons le plaisir de vous faire parvenir ce premier bulletin d'information dans le cadre du projet éolien que notre société développe sur les communes de Louville-la-Chenard et Ouarville.

C'est l'occasion pour nous de vous présenter notre activité, aborder les avantages de l'énergie éolienne et vous donner les premières informations relatives à ce projet.

Présentation de la société

Volkswind France SAS est une société qui conçoit, développe et exploite des projets éoliens dits « clé en main ». Créée en 2001, Volkswind France a son siège social situé à Paris, et possède des antennes régionales à Amiens, Limoges, Tours et Montpellier, pour être au plus près de ses interlocuteurs et partenaires.

NOS MEILLEURS VŒUX POUR 2018 !**Présentation du projet**

Pour le projet de la ferme éolienne des Aiguillettes, le principe d'implantation est d'intégrer au maximum les éoliennes dans l'emprise du parc existant (densification). L'ensemble des contraintes identifiées sur le territoire sont représentées sur la cartographie ci-après. La distance réglementaire de 500 m est portée à **plus de 800 m pour l'éolienne la plus proche des habitations**. Enfin, le constructeur Vestas a été retenu pour ce projet, en cohérence avec les 29 éoliennes déjà en activité ou autorisées. Les machines auront une hauteur totale de 150 m en bout de pale et un rotor d'un diamètre de 117 m, pour une puissance unitaire de 4,2 MW.

Volkswind vous propose deux expositions afin de vous informer sur l'éolien et le projet :

En mairie de Louville-la-Chenard

Du mardi 6 février (12h) au vendredi 16 février (18h30) sur les heures d'ouverture de la mairie.

Deux permanences seront assurées par Volkswind le **mardi 6 février de 12h à 14h** et le **vendredi 16 février de 16h à 18h30**.

En mairie de Ouarville

Tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h30, du mardi 20 février (12h) au vendredi 23 février (19h).

Deux permanences seront assurées par Volkswind le **mardi 20 février de 12h à 14h** et le **vendredi 23 février de 16h30 à 19h**.

Venez nombreux !

Les études nécessaires au projet

Les différentes études (acoustique, écologique, paysagère) liées à ce projet sont menées conjointement par trois **bureaux d'études experts indépendants**.

Plus précisément, les études naturalistes recensent toute la flore et la faune existante. Un enregistrement en altitude de l'activité des chauves-souris est notamment mis en place. L'activité des chiroptères est ainsi caractérisée à hauteur de rotor, grâce à un système d'écoute installé dans la nacelle de l'éolienne 5 de la ferme de la Grande Pièce. L'étude peut ainsi déterminer plus finement l'impact du projet éolien sur la population existante de chauve-souris.

L'étude paysagère, quant à elle, regroupe 47 photomontages, avec des prises de vue effectuées au niveau de tous les points sensibles dans un minimum de 20 km autour du projet (patrimoine historique, bourgs proches, axe de communication quotidien, etc).

Enfin, une étude acoustique permet de valider le respect des seuils réglementaires de jour comme de nuit sur l'ensemble des habitations proches de la zone de projet.

Les retombées économiques sur le territoire

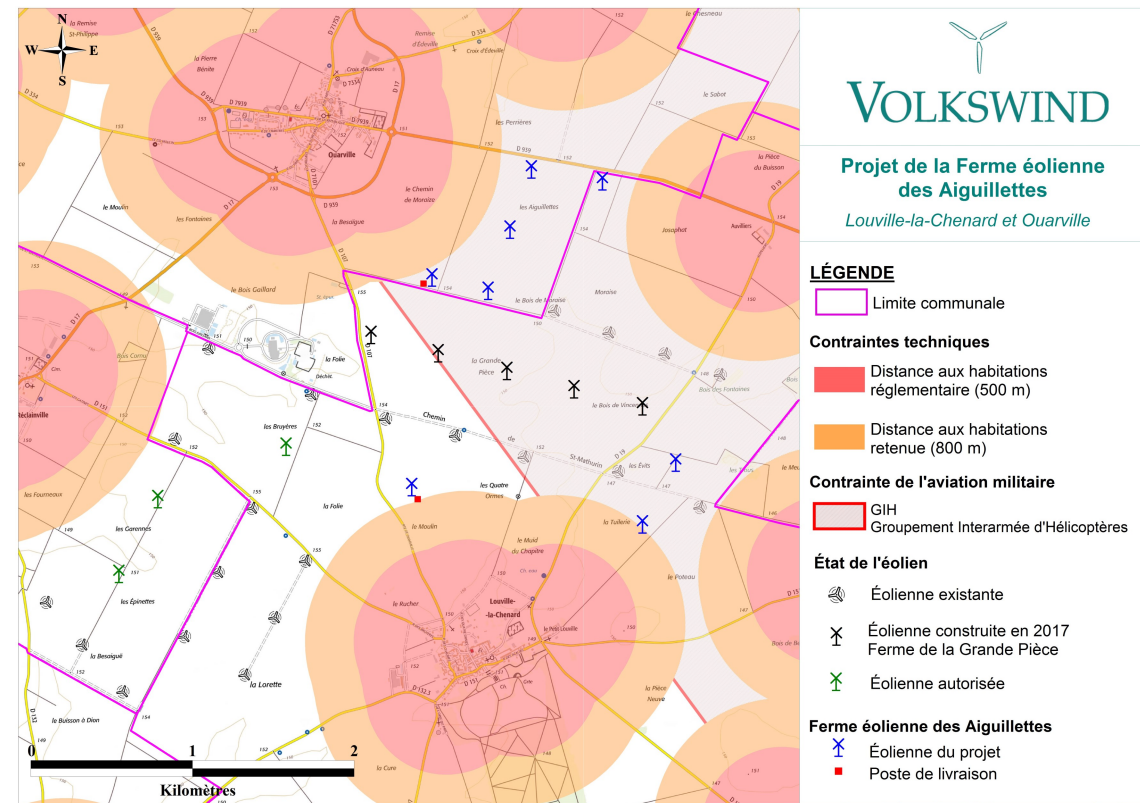
Les retombées économiques sur le territoire se traduisent aux échelles communales, intercommunale, départementale et régionale. Plusieurs impôts locaux sont à considérer : la TFB (Taxe Foncière sur le Bâti), l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau), et la CET (Contribution Économique Territoriale).

Le bloc intercommunal bénéficie d'un pourcentage défini de la TFB, de l'IFER et de la CET, représentant pour ce projet un total d'environ 22 500 € par an et par éolienne¹.

À l'échelle communale, la TFB constitue l'unique impôt reversé. En considérant les taux en vigueur de la TFB² et la convention d'utilisation des chemins communaux conclue entre Volkswind et les mairies, les retombées du projet de la ferme éolienne des Aiguillettes sont de l'ordre de 12 000 € par an et par éolienne pour les communes de Ouarville et Louville-la-Chenard.

¹Donnée estimative qui dépend de nombreux facteurs et de l'évolution fiscale nationale et locale.

²Depuis 2015 respectivement 9,5 % et 13,08 % pour Ouarville et Louville-la-Chenard.



VOLKSWIND France en quelques chiffres

17 ans d'existence	38 parcs construits	56 MW en construction
535 MW construits	145 MW en exploitation	
498 MW accordés	520 MW en instruction	1 000 MW en étude

Les grandes étapes d'un projet éolien

Etudes de préféabilité (6 mois)

1. Prospection de sites favorables
2. Consultation des entreprises de réseaux
3. Cohérence avec le schéma régional
4. Premier contact avec les élus
5. Etudes foncières

Conception du projet (1 à 2 ans)

1. Réalisation des études techniques et environnementales
2. Etude d'impact
3. Concertation avec les services de l'état
4. Réflexion sur les mesures à mettre en place sur le projet
5. Etude des possibilités de raccordement

Instruction du projet (1 ans)

1. Dépôt de la demande d'autorisation environnementale
2. Instruction de la demande d'exploiter par l'inspection des installations classées
3. Enquête publique (durée d'un mois prolongeable)
4. Passage en commission des sites
5. Décision finale du préfet

Construction (1 an)

- Lot génie civil
1. Création de l'accès routier
 2. Réalisation des fondations
- Lot éoliennes
1. Acheminement des engins
 2. Assemblage des éoliennes
- Lot génie électrique
1. Liaison intra-parcs.
 2. Raccordement au réseau EDF.
 3. Test avant la mise en exploitation

Exploitation (20 à 40 ans)

1. Maintenance régulière
2. Production de l'électricité

Démantèlement (1 à 6 mois)

1. Démontage des éoliennes
2. Remise en état du site
3. Recyclage des éoliennes

Légende

